



l'Adivile'  
Coroussaine

" DANS CE BULLETIN VOUS TROUVEREZ "

- LE LOROUX et son HISTOIRE	Page	3
- QUELQUES AVIS	"	4 et 5
- ETAT-CIVIL	"	5
- INFORMATIONS GÉNÉRALES	"	5 à 7
- LA VIE de nos SOCIÉTÉS et ASSOCIATIONS	"	7 à 11

" LE LOROUX ET SON HISTOIRE "

LES DOMAINES LOROUSAINS EURENT A SE DEFENDRE

(suite)

Pour toutes ces raisons, nos Ancêtres ont toujours eu le légitime souci de se défendre. Les Romains avaient installé un camp retranché face au Pont de l'Ouen. Dès son origine notre agglomération s'était édifiée sur le sommet de son coteau pour mieux se défendre et éviter les surprises. Il n'est pas douteux que des travaux de défense y avaient été faits et entretenus par l'occupation romaine puisque Saint FELIX, y considérait sa nièce en sécurité.

Enfin, après les attaques des Normands, des Châteaux-forts s'édifiaient. En bordure du bassin de la GOULAINNE, c'étaient ceux de la Malonnière, de la Roche de l'Ouen (remplaçant les fortifications romaines), de la Haudinière, de la Pouèze. Celui de la Dixmerie faisait plus directement face à la LOIRE par le canal du Chêne. Enfin des forteresses s'étaient édifiées sur les hauteurs : Briacé, Beauchêne, le Pé Pucelle, les Gladenets, la Tour Gasselín, la Haie Bottereau et la forteresse du seigneur CHOTARD, défendant la cité.

Plus tard, au cours des rivalités entre la Bretagne et le Royaume de FRANCE, la frontière bretonne entre CLISSON et ANCENIS, ne présentait plus de garantie de sécurité, du fait du perfectionnement des moyens d'attaque. C'est pourquoi Pierre LANDAIS, avait renforcé l'enceinte de notre Cité et édifié son puissant château au 15<sup>ème</sup> siècle.

( à suivre ... )

" QUELQUES AVIS "REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, se réunira à la Mairie, le Mardi 6 Mars prochain à 20 heures. Les questions suivantes sont inscrites à l'ordre du jour :

- Acceptation des devis, pour le ravalement de l'église, et fixation du mode de passation des marchés.
- Institution de la taxe locale d'équipement.
- Etude de la première tranche d'assainissement, et demande de subvention pour la réalisation des travaux.
- Etude du projet de lotissement de la Concorde.
- Nomination de deux délégués à la gestion de la piscine.
- Modification des conventions passées avec les écoles privées pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement.
- Achat d'un camion, d'une cuisinière pour le palais des congrès, et d'une machine à calculer.
- Etude des devis pour la construction d'une salle d'eau dans un logement à l'école publique.
- Etude des devis établis, pour la réfection des peintures de deux classes et d'un logement à l'école publique, ainsi qu'au centre de secours des sapeurs-pompiers.
- Vote du budget primitif 1973.
- Questions diversés.

RECENSEMENT

Les jeunes gens nés entre le 1er Avril 1955, et le 30 Juin 1955, sont priés de se présenter à la Mairie, AVANT LE 10 MAI 1973, afin de se faire inscrire sur la liste de recensement. Ils devront se munir du livret de famille de leurs parents.

PERMANENCE DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

Nous informons les demandeurs d'emploi, que la permanence qui avait lieu le quatrième mercredi de chaque mois de 16 heures à 17 heures, à la Mairie, est supprimée.

OBJETS TROUVES

- Une veste d'homme "marron"
  - Un gilet de femme "marine"
  - Un gant marine
  - Une gourmète en argent
  - Un gilet d'homme "beige"
  - Un gant noir
  - Une montre d'homme
  - Un parapluie "rouge"
- pour toutes réclamations s'adresser à la Mairie : Service "ETAT CIVIL"

CONSTRUCTION DE CHEMINS RURAUX

L'importance des demandes, ne nous permettra pas d'exécuter tous les travaux cette année. La commission des chemins après en avoir délibéré, a révisé par ordre de priorité les voies suivantes :

- La Motte - La Bluterie - Pochaude - La Haie Chaussée - La Baudouinière -
- la Suze - et Les Perrines .

CURAGE DE FOSSES

D'ici peu de temps, il sera procédé sur les voies communales ci-après, au curage des fossés :

- La Porcherie - Pochaude - La Rinière - Le Pé Bardou - La Carrière - La guttière - Les Courtils - La Saltière - La Gâtine - Le Plessis - La Boulaie - Les Perrines - La Bouinière - L'Elaudière - et le Perron.

Les riverains qui seraient intéressés par les terres de curage, sont invités à se faire connaître le plus tôt possible en Mairie. Le transport des terres ne devra pas excéder un kilomètre.

" ETAT-CIVIL "NAISSANCES

Agnès	BERTHE	- Rue Pierre Landais	- 2 Février
Fabrice	BODET	- Le Verger	- 1 Février
Patricia	MERCIER	- Rue de la Loire	- 8 Février
Laurent	CIVET	- Rue du Colonel Boutin	- 25 Février

MARIAGES

Claude	DEFONTAINE	et	Martine	SAUVETRE	- 16 Février
Paul	FAUCON	et	Jeannine	POILANE	- 17 Février
Gérard	COREAU	et	Jacqueline	TESSIER	- 23 Février

DECES

Jean-Marie	FAVREAU	- Hôpital
Louis	TEIGNE	- le Plessis
Germaine	GARTION	- le Pé Bardou

" INFORMATIONS GENERALES "CALCUL DU BENEFICE FORFAITAIRE AGRICOLE IMPOSABLE

Pour les agriculteurs et assimilés, le mode d'estimation du revenu est établi par référence au bénéfice forfaitaire agricole.

Comment connaître ce bénéfice forfaitaire pour l'année civile 1971 ?

Deux méthodes sont possibles :

1° - L'agriculteur peut se reporter à la feuille de mise en recouvrement des impôts sur les revenus de l'année 1971 (feuille blanche). Il se base alors sur la somme figurant dans la case intitulée "REVENU IMPOSABLE" (feuille blanche : IMPOTS DE L'ETAT).

2° - L'agriculteur n'a plus en sa possession la feuille d'impôt ou n'est pas imposé sur le revenu des personnes physiques. Il importe alors

.../...

qu'il détermine son bénéfice forfaitaire en se référant aux barèmes indiqués ci-après et en effectuant différents calculs.

Comment déterminer le bénéfice forfaitaire ?

Plusieurs cas sont à distinguer, et notamment :

- 1° - Agriculteurs en polyculture (n'ayant pas de productions spécialisées).
- 2° - Viticulteurs
- 3° - Maraîchers.

Ces trois cas seront étudiés successivement dans "L'Activité Locaux". Dans le présent numéro, nous allons traiter le cas n° 1

Polyculture

1° - Mode de calcul du bénéfice forfaitaire :

- Rechercher le revenu cadastral des terres exploitées et la superficie de l'exploitation (se référer au bordereau délivré par la Caisse d'Allocations Familiales ou le cas échéant, demander un relevé d'exploitation à la Mutualité Sociale Agricole, 7, rue Félibien à NANTES).
- Calculer le revenu cadastral moyen à l'hectare, en divisant le revenu cadastral total par la superficie.
- Rechercher à partir de ce revenu cadastral moyen à l'hectare, la catégorie fiscale dans laquelle se trouve classée l'exploitation (voir tableau ci-après). A chaque catégorie correspond un bénéfice forfaitaire à l'hectare.
- Calculer le bénéfice forfaitaire en multipliant le bénéfice forfaitaire à l'hectare de la catégorie considérée par la surface.
- Si l'agriculteur est propriétaire du tout ou d'une partie de son exploitation, ajouter à la somme obtenue le montant du revenu cadastral des terres dont il est propriétaire.

On obtient ainsi le bénéfice forfaitaire total. Il est bien évident que si l'agriculteur dispose de tout autre revenu, il doit en faire état et les ajouter au bénéfice forfaitaire calculé précédemment.

2° - Bases servant de calcul du bénéfice forfaitaire pour l'année civile 1971.

Revenu cadastral moyen à l'hectare	Catégorie fiscale	Bénéfices forfaitaires à l'hectare
Supérieur à 90 F. ....	1 ère	490 F.
compris entre 75 F et 90 F. ....	2 ème	384 F.
compris entre 60 F et 75 F. ....	3 ème	305 F.
compris entre 50 F et 60 F. ....	4 ème	265 F.
compris entre 40 F et 50 F. ....	5 ème	225 F.
compris entre 30 F et 40 F. ....	6 ème	172 F.
Inférieur à 30 F. ....	7 ème	119 F.

3° - Abattement

Pour le classement des exploitations de polyculture comportant des prés de Loire, un abattement forfaitaire de 70 % est appliqué au revenu cadastral des prés en cause, le déclassement éventuel de l'exploitation étant toutefois limité à une seule catégorie.

4° - Exemple de calcul de bénéfice forfaitaire.

L'agriculteur exploite 20 hectares dont 5 en propriété. Son re-

.../...

venu cadastral annuel est de 1 600 Francs.

Revenu cadastral moyen à l'hectare :  
1600 F. : 20 = 80 Francs

L'exploitation se trouve donc classée dans la 2ème catégorie fiscale à laquelle correspond un bénéfice forfaitaire à l'hectare de 384 Francs.

Bénéfice forfaitaire de l'exploitation :  
384 F. x 20 = 7 680 Francs.

Revenu cadastral des terres en propriété :  
80 F. x 5 = 400 Francs.

Bénéfice forfaitaire total :  
7 680 F. + 400 F. = 8 080 Francs

Pour toutes précisions complémentaires s'adresser au service fiscal ou au Centre d'Information pour l'Orientation Scolaire et Professionnelle de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique.

" LA VIE DE NOS SOCIETES ET ASSOCIATIONS "

SYNDICAT D'INITIATIVE

Au cours de ce mois de Février, le cours normal des occupations du Syndicat d'Initiative a été assez perturbé. Le syndicat viticole ayant fait appel à notre concours pour assurer la publicité de la Foire aux Vins, nos Dirigeants ont dû faire les démarches nécessaires pour faire imprimer les affiches, les affichettes-auto, les programmes avec leurs annonces et les tracts. Monsieur RENOUL, s'est consacré à la production des diapositives pour alimenter la publicité lumineuse sur l'écran de la salle du Palais. Enfin, nous avons réussi à reprendre contact avec l'Entreprise du spectacle de catch qui avait été annulé. Désormais nous sommes assurés d'avoir les vedettes du catch que sont LEDUC Gilbert et Jacky KORN, sous un grand chapiteau ; les engagements sont pris.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer des demandes de jeunes pour participer au dégagement des ruines du château de la Roche de l'Ouen. D'autres sont intéressés par la création du photo-club. Avec leur aide nos projets se réaliseront avec plus de facilité.

Aussitôt après la Foire aux Vins, nous mettrons sur pied l'organisation définitive de la journée de nos rallye-cyclistes communaux, dont nous vous avons parlé.

Dites-le avec des Fleurs.

Dans notre pays du LOROUX, si riche de paysages et sites divers, il serait intéressant de mettre en valeur ville et villages par un nettoyage et un fleurissement qui nous mettrait à tous la joie au coeur.

C'est pourquoi, le Syndicat d'Initiative lance cette année le concours "Maison et Ferme Fleuries".

Ce concours poursuit plusieurs buts :

.../...

1° - Un encouragement au nettoyage et à la propreté.

En effet, il faut que disparaissent papiers volants, ferraille, vieux outils inutilisables, horties, épines envahissant les excédents de terrain ou les communs de village.

2° - Créer, un cadre de vie agréable pour tous les habitants.

Quand un village est propre, ce sont ceux qui y habitent en permanence qui en sont les premiers bénéficiaires. Ce serait formidable si, dans les villages on s'y mettait ensemble pour agrémenter d'une façon harmonieuse.

3° - Mettre en valeur notre cité.

Pour y retenir les amis qui de l'extérieur, viennent nous voir. Beaucoup de communes organisent déjà ce concours, leur fleurissement attire les visiteurs. Nous organisons déjà différentes activités, dont les circuits touristiques, il serait dommage de ne pas offrir un visage accueillant à tous nos visiteurs.

Le règlement précis du concours, paraîtra dans le prochain numéro de l' "Activité Lorousaine". D'ores et déjà nous vous invitons très vivement à y penser, il faudrait que cet été les jardinières fleurissent aux fenêtres et aux balcons, partout où cela est possible.

#### ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

##### Service Motoculture

La saison du jardinage approche, bientôt notre motoculteur viendra dans les jardins, soulevant, secouant, cette bonne terre lorousaine, qui donnera bientôt beaucoup de légumes, et surtout beaucoup de joie aux jardiniers amateurs de l'Association.

En attendant, il nous faut secouer notre sommeil de l'hiver, et en pensant à cet avenir, les responsables du service convoquent les adhérents et bien entendu, toutes les personnes intéressées, à une réunion d'information qui se tiendra au sous-sol du Palais des Congrès, le Mercredi 14 Mars à 20 heures 30. Au cours de cette réunion, un compte-rendu d'activités, vous sera présenté, et nous verrons ensemble nos projets d'avenir. Les cartes d'adhérents pour l'année 1973, pourront être retirées pendant la réunion.

La liste d'inscription pour le service n'est pas close, vous pouvez toujours vous faire inscrire auprès des responsables :

- Madame GOBIN Charles à Belle-Vue.  
- Madame MENEUX Paul, route de la Fidèle.

Un droit d'entrée de 50 Francs est demandé en plus de la carte annuelle 12 Francs.

Avis aux amateurs.

##### Ruche et Centre Educatif de Vacances

Lundi 12 Mars à 20 heures 30 au sous sol du Palais des Congrès, réunion pour les familles intéressées par l'ouverture d'une ruche, et d'un centre éducatif de vacances.

#### HARMONIE DU LOROUX

Depuis quelques années, l'Harmonie vous a proposé à l'occasion de la Sainte Cécile, un concert. Chaque fois elle a tenu à vous présenter soit un quatuor de saxophones, ou clarinettes, trompettiste, organiste etc... L'an dernier elle fit appel à un groupe de jeunes flûtistes du C.E.G.. Cette année elle s'était assurée le concours de Monsieur Yvonnick AVRIL, qui

.../...

présentait ses élèves, accordéonistes et guitaristes, devant un public enthousiaste, bien que peu nombreux.

Au cours de ce concert, 15 jeunes élèves de l'harmonie exécutèrent un morceau, sous la conduite de Monsieur J.-P. VALLET, professeur de clarinette à l'école cantonale de musique.

Ces jeunes reçurent de Monsieur Jean PERRON, Président de l'Harmonie, les diplômes, récompenses, décernés par la Confédération Musicale de France (Examens Fédéraux d'Avril 1972).

Etaient présentés :

Solfège et instrument :	BONNET	Geneviève
	BONNET	Monique
	JUSTIAUME	Thérèse
	LAMY	Catherine
	LAMY	Christophe
	MARIOT	Xavier
Solfège :	BADEAU	Eric
	BERTIN	Annick
	BERTIN	Michelle
	BOURGOIN	Pascale
	LOUERAT	Régine
	PETITEAU	Bernard
	PETITEAU	Loïc
	PETITEAU	Odile

Cette année nous vous invitons à notre concert de printemps, le Vendredi 9 Mars à 21 heures Salle du Cinéma Saint Jean.

Pour la première fois au LOROUX, vous pourrez entendre au piano à quatre mains, deux jeunes artistes : Mademoiselle Soizic FAGAULT et Monsieur Marcel COINJAULT de GUERANDE et SAINT NAZAIRE.

#### PROGRAMME PRESENTE PAR YVONNICK AVRIL

- |                    |  |
|--------------------|--|
| Harmonie du LOROUX | 1 - Marche lorraine (L. GAMME)   |
|                    | 2 - Marche Française (LULLI)   |
|                    | 3 - Marche des Mousquetaires du Roy (LULLI)  |
|                    | 4 - SCHUBERT - marche en ré pour piano à quatre mains Soizic FAGAULT et Marcel COINJAULT           |
|                    | 5 - CHOPIN - Valse en ré bémol - Soizic FAGAULT  |
|                    | 6 - FAURE - impromptu en fa mineur - Marcel COINJAULT  |
|                    | 7 - BRAHMS - Danse hongroise pour piano à quatre mains Marcel COINJAULT et Soizic FAGAULT          |
|                    | 8 - SCHUBERT - Marche en sol majeur pour piano à quatre mains - Marcel COINJAULT et Soizic FAGAULT |
|                    | 9 - BEETHOVEN - Rondo de la 27 <sup>ème</sup> sonate - Marcel COINJAULT                            |
|                    | 10 - MOZART - sonate en ut majeur pour piano à quatre mains Marcel COINJAULT et Soizic FAGAULT.    |
| Harmonie du LOROUX | 11 - Marche du sacre du prophète (MEGERBEER)   |

Le prix des places sera de 5 Francs grandes personnes et 2 Francs enfants d'âge scolaire

Nous vous espérons nombreux à ce concert.

BIBLIOTHEQUEJeunes

Dans le cadre de la bibliothèque, un club d'expression poétique s'est créé. Un premier recueil de poésies a été édité, un second le sera à l'occasion de la "Foire Exposition". Les jeunes désirant contribuer à la vie de ce nouveau club, sont invités à se faire connaître à la Bibliothèque.

Bibliothèque

Nous informons nos lecteurs, qu'un nouveau stock de livres de Bibliobus vient d'arriver.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

La Société sportive de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers fondée il y a 13 ans, sous le nom de "SPORTING CLUB ATLANTIQUE DU FEU" S.C.A.F. organise en janvier, février et mars de chaque année, 3 cross-country dont le succès s'affirme régulièrement.

Il y a 13 ans, à NANTES, le 1er cross avec 112 partants. Le 18 Février dernier à VARADES 480 partants.

La sélection des meilleures équipes de ces trois compétitions départementales constitue les équipes qui, tous les ans, se présentent au cross national et international des Sapeurs-Pompiers.

Le 30 Avril 1972, cette épreuve se disputait à SAINT SAENS (Seine Maritime).

L'équipe "VETERANS" de Loire-Atlantique (plus de 35 ans d'âge) a été classée "CHAMPIONNE DE FRANCE". Je pense que nous pouvons en être fiers.

Le 18 Mars prochain, se disputera au LOROUX BOTTEREAU, dans les Bordouillères, le troisième cross-country de l'année, sur le plan inter-départemental.

Nous sommes assurés de très nombreux participants.

Voici le programme :

Départ et arrivée entre le Elais des Congrès et la piscine.  
8 heures 30 arrivée des candidats  
9 heures 30 Départ de la catégorie "minimes"  
9 heures 45 Départ de la catégorie "cadets"  
10 heures Départ de la catégorie "sénieurs"  
10 heures 30 Départ de la catégorie "vétérans"

Le palmarès suivi de la distribution des récompenses aura lieu au Palais des Congrès vers 11 heures 30.

Notre but, est la mise en condition physique de nos Sapeurs-Pompiers afin qu'ils soient aptes à apporter les secours de toute nature dans le meilleur esprit d'entraide qui est le nôtre.

Venez nombreux, encourager par votre présence, les Sapeurs-Pompiers du LOROUX, du Département et des Départements voisins.

JUDO

Après bien des tâtonnements, un club cantonal de JUDO, vient de se créer. Son siège est établi à la Mairie de la CHAPELLE BASSE MER.

.../...

Tout laisse à penser que la création de ce club était désirée par beaucoup, puisque 90 personnes y adhèrent, et que le tapis pour l'entraînement est déjà trop petit.

Ces 90 adhérents viennent : de LA CHAPELLE BASSE MER 45  
du LOROUX BOTTEREAU 35  
de St JULIEN DE CONCELLES 10

Les séances d'entraînement ont lieu chaque semaine le Mardi et le Vendredi de 18 heures 15 à 19 heures 15 pour les enfants, de 20 heures 15 à 21 heures 15 pour les adultes.

Ces entraînements se déroulent sous la responsabilité de deux professeurs qui sont "ceinture noire".

Ce club est administré par les personnes suivantes :

Président : RYO Marcel - LOROUX BOTTEREAU  
Secrétaire : REDUREAU Yves - CHAPELLE BASSE MER  
Trésorier : RIOM Serge - LOROUX BOTTEREAU

Membres : BOUYER Dominique - CHAPELLE BASSE MER  
COUTANT Alain - CHAPELLE BASSE MER  
DURAND Eugène - CHAPELLE BASSE MER  
JOUSSELIN Lucien - LOROUX BOTTEREAU  
LENENDRE Victor - LOROUX BOTTEREAU  
LIEVRE Marcel - LOROUX BOTTEREAU  
NIEL Philippe - SAINT JULIEN DE CONCELLES  
POILANE Jean-Claude - LOROUX BOTTEREAU  
PRAUD Laurent - SAINT JULIEN DE CONCELLES  
RIPOCHE Monique - CHAPELLE BASSE MER  
ROUSSEL Jean-Louis - CHAPELLE BASSE MER  
TROCHON Michel - LOROUX BOTTEREAU

CINE - LOROUX

Voici les films que vous pourrez voir au LOROUX pendant le mois de Mars 1973, tous les samedis à 21 heures, les Dimanches à 15 heures 30 et à 21 heures.

- 3 - 4 Mars 1973 - LA COURSE DU LIEVRE A TRAVERS LES CHAMPS, film policier avec Jean-Louis TRINTIGNANT - pour adultes.
- 10 - 11 Mars 1973 - TROIS MILLIARDS SANS ASCENSEUR, comédie policière avec Michel BOUQUET et Serge REGGIANI, pour adultes et adolescents.
- 17 - 18 Mars 1973 - CESAR et ROSALIE, comédie, avec Yves MONTAND et Romy Schneider - pour adultes.
- 24 - 25 Mars 1973 - ELLE CAUSE PLUS ELLE FLINGUE, comédie, avec Annie GIRARDOT et Bernard BLIER - pour adultes.
- 31 Mars - 1<sup>o</sup> Avril - IL ETAIT UNE FOIS UN FLIC, film policier, avec Michel CONSTANTIN et Mireille DARC - pour adultes.

LE PROCHAIN BULLETIN PARAITRA

" LE 31 MARS "

Vous le trouverez comme celui-ci :

- Chez Monsieur PETITEAU - Place Saint Jean

- Chez Monsieur PERRON - Rue du Colonel Boutin

LES TEXTES DEVRONT ETRE DEPOSES EN MAIRIE AVANT LE 26 MARS 1973

